

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2025/2026 n°3

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025

Date 1er décembre 2025 heure de début : 18h06 et fin 20h
Présidence : M. Bruno TOMAS, proviseur
Secrétariat : Mme Lucile SCHMITT, Enseignante

Membres absents :
Membres excusés :
Nombre de membres présents : 22

Quorum : 16

Ordre du jour

II - Budget primitif
II - Questions financières
II - Contrats et conventions
II - Voyages et sorties
IX - Informations et questions diverses

N° et nature des questions traitées		Nombre de feuillets
I	Conseils d'administration	
II	Gestion financière	
III	Personnels	
IV	Bâtiments	
V	Carte scolaire	
VI	Postes budgétaires	
VII	Vie scolaire, scolarité, stages	
VIII	Pédagogie	
IX	Questions diverses	

Le président
M. TOMAS Bruno



Le secrétaire :
Mme Lucile SCHMITT

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025**

INTRODUCTION	Réservé à l'administration destinataire
M TOMAS introduit la séance à 18h06 M. Tomas commence par rappeler l'ordre du jour. Le SNES-FSU indique qu'il a une motion à présenter, que M. Tomas propose de mettre au vote bien qu'il n'en ait n'a pas eu connaissance au préalable. Le SNES-FSU dit qu'en effet, le temps était compté. Adoption du PV du Conseil d'administration du 04 novembre 2025 Vote : Adopté à l'unanimité	

II - Gestion financière	Réservé à l'administration destinataire
1- <u>Budget 2026</u> M. Tomas annonce que le budget prévisionnel 2026 a été complexe à construire, comme indiqué lors de la réunion du 24 novembre à destination des personnels sur les problématiques budgétaires du lycée qui a réuni une quinzaine de personnes et où a été mentionnée la baisse de la DGF. M. Tomas et M.Chauvin expliquent ensemble et de manière détaillée la situation du lycée. La Région avait déjà écrêté notre fonds de roulement supérieur à 75 jours l'année passée. Au 31 juillet 2025 le lycée avait plus de 60 jours de fonds de roulement donc il y a eu un nouvel écrêtement. En effet, la Région a procédé de cette manière pour tous les établissements ayant un fonds de roulement supérieur à 60 jours. Une hausse de la DGF de 30 000 € a été donnée par la Région pour le lycée par anticipation. En effet, la lecture du budget prévisionnel de 2026 indique que suite à la DBM de septembre, cela est nécessaire pour couvrir les coûts de la viabilisation (eau, gaz, électricité) mais la DBM n'est valable que jusqu'en décembre 2025, la ligne budgétaire des services généraux ne permettant pas de combler l'écart. Ainsi, par le biais de cette hausse de DGF, la Région anticipe le reversement des pénalités d'Eiffage dans le cadre du contrat de performance énergétique,	

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025

suite à la panne de la chaudière Bois ayant entraîné une surconsommation de gaz. Mais un délai est nécessaire avant la réunion de la prochaine CP Régionale.

En effet, concernant la viabilisation, l'établissement est étendu sur 7 hectares et 11 bâtiments et, même s'il est bien tenu, les consommations de chauffage en particulier sont très importantes.

Le prix du gaz a fortement augmenté ces deux dernières années. La chaudière bois devait prendre le relai pour limiter la hausse des tarifs mais elle est souvent en panne, d'où le fait qu'Eiffage demande des pénalités au lycée qui lui avance les frais en attendant d'obtenir le remboursement de la Région.

Le budget initial 2026 a été construit sur des coûts optimistes de viabilisation. Le résultat du compte financier 2025 (COFI) fera le premier bilan et estimera les dépenses restantes afin de demander un éventuel complément de DGF.

L'objectif du budget présenté est de ne pas sacrifier les activités pédagogiques en dépit des difficultés, ce qui est unanimement apprécié. Un des moyens de limiter les dépenses a été de travailler le plus finement possible sur l'enveloppe des crédits pédagogiques qui n'étaient pas consommés.

M. Tomas précise que le dialogue de gestion avec la Région se poursuivra que le budget soit voté ou non.

Le SNES-FSU présente sa motion.

La Région répond qu'en l'attente du budget national, il lui est bien difficile d'abonder davantage, d'autant plus que le Ministère de l'Education Nationale a été interpellé par la Région à ce sujet afin d'avoir davantage de financement pour tout pouvoir faire tourner, tout en maintenant la gratuité des manuels scolaires et les dispositifs pour les jeunes. La Région rejoint la volonté de construire un budget équilibré tout en maintenant le pédagogique. Elle fait part d'une inquiétude sur l'année 2027-2028, mentionne le fait que certains départements ont été contraints de limiter le financement du pédagogique, ce qu'elle ne souhaite pas.

Le SNES-FSU ajoute qu'en effet, le fait de ne pas avoir mentionné dans sa motion le problème national du budget et l'absence de choix politique ambitieux qui en découle en faveur des Régions pour l'Education est une erreur.

La Région précise qu'un budget en règlement conjoint signifierait que le préfet prendrait les rennes avec le rectorat. La Région évoque la hausse de prix pendant la période du COVID, les coûts de viabilisation, des denrées, elle doit aussi financer les transports en plus du financement des lycées et du salaire des agents.

M. Tomas demande à ce que la motion soit relue afin que le vote ait lieu. Sur 22 votants, 9 personnes s'abstiennent, 13 votent pour. **La motion est adoptée.**

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025

Une réflexion collective s'engage sur les moyens de faire baisser les coûts. Le contrat de performance énergétique n'étant pas sous le pilotage du lycée, nous n'avons pas la main pour en changer.

La Région ayant en charge 101 lycées, elle précise que l'indépendance énergétique coûterait au final plus cher. Le débat est d'actualité car les collectivités territoriales demandent massivement un financement ambitieux mais les coupes budgétaires de l'État sont partout.

M. Tomas demande que le vote du budget ait lieu à bulletin secret.
M. Chauvin explique les changements ayant impacté le budget entre l'an passé et cette année.

Premièrement, pour lui, la tarification sociale est en défaveur des finances du lycée. En effet, l'IPS du lycée est faible : 70 % des élèves se situent entre la 1ère et la 2ème tranche, ce qui impacte les fonds.

Le Conseil Régional a décidé de ne pas tout prélever (reversement) de la première tranche et de ne pas faire payer la deuxième tranche. Vu que notre IPS est faible, ce n'est pas impactant à ce stade.

Le problème en revanche se situe dans la diminution de 1000 DP à 650 DP en moyenne sur la semaine du fait de la tarification sociale qui implique l'achat des repas à l'unité. La tarification sociale pénalise le lycée dans le fait que les élèves paient à l'unité en fonction de leur emploi du temps, ce qui signifie une perte de recettes pour le lycée et la Région.

De plus, M. Chauvin mentionne les changements imposés par le passage au progiciel Op@le qui ne permet plus de faire figurer les contributions interservices comme auparavant.

Différentes remarques ont lieu, les représentants des parents d'élèves indiquent que ce qui peut jouer sur le fait que les élèves ne mangent pas à la cantine le mercredi est le manque de temps avant de prendre les transports.
M. Tomas indique souhaiter préserver le mercredi après-midi avec un minimum de cours à part les BTS.

Le fait de revenir au forfait plutôt qu'aux tickets unitaires est mentionné.
M. Chauvin mentionne le fait qu'il faut prévoir un déficit à venir pour les services généraux tout en maintenant l'équilibre sur le service restauration et hébergement, en dépit du passage à Op@le, de l'écêtement et de la fin des contributions interservices. Il précise que si les fluides et gaz continuent d'augmenter, le règlement comptable hors restauration sera forcément en déficit.

M. CHAUVIN pose la question de la pertinence du fonds de roulement constitué uniquement par la restauration dans certains établissements, car pour lui cela pose la question du fonctionnement même de ces établissements collectifs, qui

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025**

ne peut se faire que sur prélèvement sur réserves. Il y a donc pour l'agent comptable un déséquilibre structurel dans le fonctionnement du lycée, hors dialogue de gestion.

Le lycée est ancien (63 ans), il y a donc des ponts thermiques, il est composé de plusieurs bâtiments et est situé dans la forêt, ce qui ne facilite pas les choses concernant son chauffage et pose la question de la méthode employée par la Région pour estimer les montants de la DGF.

M. Tomas indique qu'une meilleure prise en compte des spécificités bâtimementaires est souhaitée.

En effet, le service ALO est en diminution de 300 000 €, ce qui est une conséquence de choix politiques mais n'est pas viable sans que la Région ne remette de l'argent au bout, sauf à pouvoir prélever sur notre fonds de réserve, qui n'est pas inépuisable.

Le SNES-FSU demande à quoi l'on s'expose en cas de problème. M. Chauvin dit qu'il s'agit de factures impayées, d'établissements scolaires dans le rouge sur plusieurs mois d'affilée, que le problème vient du fait qu'il faut systématiquement abonder y compris en l'attente de factures, qu'avec les tarifs qui explosent sans que des crédits soient possibles exposent à ce que le futur agent comptable suspende tout crédit pour indisponibilité des fonds.

La Région répond qu'un établissement scolaire public ne peut pas mettre la clé sous la porte.

Vote : le budget est adopté à 13 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

2- Contrats et conventions

- Convention de groupement de l'agence comptable : il est évoqué le fait qu'un élève compte pour un point indifféremment de leur régime, ce qui a comme conséquence de réduire la participation des établissements.

Vote : pour à l'unanimité.

- Délégation du CA à M. Tomas pour signer les contrats et marchés publics.

Vote : pour à l'unanimité.

- Financement via la taxe d'apprentissage du projet de création de mini-entreprise par Mme Swirsky avec l'association « entreprendre pour apprendre ». La convention doit être signée. Part lycée : 500€.

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025**

Vote : pour à l'unanimité.

- Partenariat « classe défense », actions de parrainage, budget et sorties en lien avec les métiers de l'armée. Convention de 3 ans.

Vote : pour à l'unanimité.

- Convention de partenariat avec l'ESAD (Ecole Supérieure des Arts et du Design) d'Orléans en vue d'entreprendre des projets culturels ayant pour but de mettre en avant la diversité via les arts. Les élèves peuvent candidater et faire un stage à Lyon sur le temps scolaire tous frais payés du 8 au 15 février. 2 élèves de terminale générale en spécialité arts plastiques ont candidaté mais une sélection aura lieu avant le stage en immersion d'école d'art et de design. Projet mené par M. Lebeau, professeur d'Arts Plastiques.

Vote : pour à l'unanimité.

Le tableau d'occupation des logements est présenté au CA mais voté à la Région.

3- Voyages/projets/sorties

-Mme Martin rencontre tous les EBEP en janvier : organisation interne à l'établissement, les élèves concernés seront détachés de leurs cours habituels pour pouvoir participer à ce temps de cohésion. Information donnée au CA.

Mme Plichon souhaite projeter un documentaire en lien avec l'EVARS dont le réalisateur viendrait au lycée à titre gracieux. Deux classes sont concernées, la 106 et la 1ère Stmg4. La date envisagée est le 26 mars de 15h à 18h.

Avis favorable du CA.

-Sortie « Jeunes ambassadeurs », dans le cadre du concours des jeunes ambassadeurs fin janvier/début février, projet mené par Mmes Martin et Cherpentier : visite de l'ambassade de Grande Bretagne à Paris, transport en train, 165€ est la part établissement pour 30 élèves et 3 accompagnateurs.

Vote : pour à l'unanimité.

-Projet « Lycéens au Cinéma », sortie organisée par M. Josselin, professeur de chinois pour la 1ère spécialité SVT et les élèves suivant l'enseignement du chinois, avec rencontre avec le réalisateur à l'issue du film pour une cinquantaine d'élèves.

Vote : pour à l'unanimité.

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025

Projet « Les écrivains du bac » présenté par Mme Franch, professeure de lettres, avec les 102-103 les 10, 24 et 31 mars. Il y aura rencontre avec un comédien pour travailler la diction et la prise de parole en public (préparation du Grand oral).

Vote : pour à l'unanimité.

4- Questions financières

M. Chauvin fait état de créances contentieuses n'ayant pas abouti, ce qui force l'établissement à les prendre en charge sur le service du SRH. Il constate la diminution de créances contentieuses nécessitant un huissier via la mise en place d'avis à tiers détenteur. La tarification sociale implique la disparition du contentieux.

Vote : pour à l'unanimité.

IX- Informations et questions diverses	Réservé à l'administration destinataire
1- M. Tomas évoque les conclusions de la consultation de sûreté de l'établissement faite à sa demande par les services de Police en novembre 2025, dont la dernière avait eu lieu en 2022. Il en ressort que le lycée est correctement protégé, mais que nous sommes dans une zone boisée, une zone blanche concernant le réseau téléphonique qui ne passe pas, particulièrement à l'intérieur des bâtiments. Cela pose un grave problème de mise en danger des élèves et des personnels, notamment en cas d'intrusion malveillante. M. Tomas rappelle qu'il a alerté, dès son arrivée à la direction du lycée à la rentrée 2022, la Région, la commune, la DSDEN, le Rectorat, donc depuis trois ans, sur cette question sécuritaire. Il informe que des tests sur une téléphonie wifi seront effectués en février 2026 par la Région, au début des vacances scolaires, avec une installation sur trois bâtiments dans un premier temps. Si les tests sont concluants, alors la région envisagerait de généraliser l'installation à tout le lycée.	

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2025/2026 n°3

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 01 décembre 2025

2- M. Tomas informe de la soirée « portes ouvertes » des BTS le 30 janvier prochain afin que cela puisse avoir un impact positif sur les vœux exprimés par les élèves dans Parcoursup. Il indique que l'évolution démographique à la baisse des prochaines années peut poser problème au lycée si nous ne sommes pas attentifs à renforcer son attractivité. Il y a un fort lien entre les questions bâtimentaires, les effectifs lycéens et les ressources humaines, cela a été abordé par la Région qui a lancé une enquête (Etudes Structurantes) afin de valoriser l'existant.

3- Enfin, M. Tomas rappelle qu'il s'agit du dernier CA de M. Chauvin, agent comptable, qui part en retraite au 1^{er} janvier 2026, après 33 ans passés au lycée en forêt.
Il rappelle également le départ à la même date et pour les mêmes raisons de M.Rabret, encadrant Région, après 28 ans passés au lycée.
Ce sont deux « piliers » du lycée qui partent en même temps et qu'il va falloir remplacer, et cela prendra certainement du temps.
M. Tomas conclut par des remerciements appuyés pour ces deux personnels.

Fin de la séance à 20h.



Motion proposée par la liste *SNES SNEP FSU et sympathisants*

Objet : financement du fonctionnement de l'établissement

Le Conseil d'Administration du lycée rappelle que, conformément à l'article L.214-6 du Code de l'éducation, la Région a la charge du fonctionnement du lycée.

Il constate que le budget 2026 ne peut être présenté à l'équilibre qu'au prix d'un prélèvement de 100 000 € sur le fonds de roulement, ce qui ramène celui-ci à 9,86 jours de fonctionnement, un niveau qui ne permet plus à l'établissement de faire face aux imprévus courants et encore moins à envisager des investissements.

Il relève par ailleurs que le fonds de roulement est constitué, depuis plusieurs années, pour moitié des excédents du Service de restauration et d'hébergement (SRH), donc pour moitié des contributions des familles, et non de dotations régionales.

En conséquence, le Conseil d'Administration considère que le prélèvement imposé par la Région revient à transférer une partie du financement du fonctionnement du lycée vers les familles, en contradiction avec la responsabilité légale de la collectivité territoriale.

Le Conseil d'Administration demande donc à la Région :

1. de rétablir un niveau de dotation conforme aux besoins réels de l'établissement,
2. de ne pas conditionner ses financements à l'existence d'un fonds de roulement constitué en partie des contributions familiales.